

Le Président de l'Université de Poitiers

- Vu le règlement relatif aux commissions d'expertise scientifique
- Vu les résultats des élections des membres des commissions d'expertise du 21 novembre

ARRETE

Article 1 : La commission d'expertise scientifique

section CNU 61 : « Génie informatique, automatique et traitement du signal »

section CNU 63 : « Génie électrique, électronique, photonique et systèmes »

est composée des membres suivants :

Professeurs des universités et assimilés		Maîtres de conférences et assimilés	
BACHELIER	Olivier	BENARD	Nicolas
CARRE	Philippe	BOEGLEN	Hervé
GAUBERT	Jean Paul	BOURDON	Pascal
KHOUDEIR	Majdi	BRINGIER	Benjamin
MEHDI	Driss	CAUET	Sébastien
MOREAU	Éric	COMBEAU	Pierre
PAILLAT	Thierry	ETIEN	Erik
PAILLOT	Jean Marie	HUARD	Benoit
POINOT	Thierry	ZOUZOU	Noureddine
POUSSET	Yannis	MOREAU	Sandrine

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université et le Directeur de l'UFR Sciences fondamentales et appliquées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Poitiers, le 19 mai 2020
Le Président de l'université de Poitiers



Yves JEAN